

RCS : REIMS

Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00155

Numéro SIREN : 314 308 461

Nom ou dénomination : D A M

Ce dépôt a été enregistré le 28/12/2021 sous le numéro de dépôt 8611

DAM
Société à responsabilité limitée au capital de 155 400 euros
Siège social : 154 rue de Vesle - 51100 REIMS
314 308 461 RCS REIMS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 04 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le quatre novembre,
A 18 heures,

Les associés de DAM, société à responsabilité limitée au capital de 155 400 euros, divisé en 555 parts de 280 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 154 rue de Vesle 51100 REIMS, sur convocation faite par Madame Dorothee MICHAUD, associée, conformément à l'article L. 223-27 alinéa 5 nouveau du Code de Commerce.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- la Société COFI, représentée par Madame Dorothee MICHAUD, Directrice Générale déléguée, titulaire de 554 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Dorothee MICHAUD, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Dorothee MICHAUD, associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Monsieur Norbert MICHAUD, décédé,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.



Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du décès de Monsieur Norbert MICHAUD survenu le 22 octobre 2021, et décide de nommer en qualité de nouvelle gérante à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

Madame Dorothee MICHAUD,
Née le 14/10/1982 à LA GARENNE COLOMBES (92)
De nationalité française,
Demeurant 129 rue Haxo – 75019 PARIS

Madame Dorothee MICHAUD exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Dorothee MICHAUD déclare qu'elle accepte les fonctions de gérante et qu'elle n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Présidente de séance.

Madame Dorothee MICHAUD
« Bon pour acceptation des fonctions de gérante »

Bon p2 acceptation des f2 de
gérante
